

Commune de
BRETTEVILLE SUR ODON
Arrondissement de Caen
Canton de Caen 1
Département du Calvados

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2006

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN,
LAVENAC, LE BORGNE, LEROY/THOMAS, THIBERGE, VACCARO,
VAUCLAIR..
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, DAUNOU, LAPIERRE, LECONTE,
LEMARIÉ, OZENNE, RICHEL, SACRÉ.

Absents : Mme LAMORT (*pouvoir à Mme LAVENAC*)
M.CARTERON (*pouvoir à M. ESTRADE*)
M.LE BLASTIER (*pouvoir à M. SACRE*)
M.LEROUX (*Pouvoir à M. BRIARD*)
M.MARGUERIE (*pouvoir à Mme DURAND*)

Secrétaire : Mme VACCARO



La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui fait part des absences et des pouvoirs. Il informe ensuite que la présente réunion comportera un point supplémentaire à l'ordre du jour dont nous avons eu connaissance au courrier de ce matin : il proposera au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice suite à un recours devant le Tribunal Administratif au sujet de la délivrance d'un permis de construire.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 09/10/2006

Ce document ne faisant l'objet d'aucun commentaire est adopté par **21 voix pour et 5 abstentions.**

II – PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2005

Le Maire précise que nous n'avons pas reçu les documents nécessaires à la présentation du rapport annuel 2005 sur l'eau potable, cette affaire est donc reportée à une prochaine réunion.

A – rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement

En l’absence de Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l’Environnement, c’est Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, qui présente et commente ce document déjà évoqué en Commission Environnement.

Après avoir obtenu des précisions et réponse à ses questions, le Conseil **prend acte** de la présentation de ce rapport.

21 h – arrivée de Jean LEMARIÉ.

B – rapport annuel 2005 sur l’activité de Caen la Mer

Chacun ayant été destinataire de ce rapport d’activité, le Maire ouvre la discussion.

Jean LEMARIÉ demande quelques éléments sur la situation financière actuelle de la communauté d’agglomération et sur les perspectives 2007.

Pierre ESTRADÉ indique que, globalement, la situation financière ne s’est pas détériorée par rapport à 2005 pour les raisons suivantes :

- ✓ le budget s’est déroulé conformément au budget voté, donc sans dérive,
- ✓ quelques recettes ont été plus fortes que prévu en 2005 et en 2006. Par exemple, la compensation que verse l’État pour Moulinex a été versée sur 2 années supplémentaires et des rôles supplémentaires de la Taxe Professionnelle ont généré une recette significative en 2005 et en 2006,
- ✓ une partie importante des investissements prévus a pris du retard par suite d’appel d’offres dépassant les estimations et, donc, relancée,
- ✓ Viacités a nécessité moins de subvention que prévu car, d’une part, elle a bénéficié d’une exonération de la TVA sur les subventions qu’elle verse à Twisto et au constructeur du Tram et, d’autre part, elle a fourni des efforts importants dans l’élaboration de son budget.

Pour 2007, il est prématuré de dire ce que sera le budget car il ne sera voté qu’en février 2007. Cependant, si nous n’avons pas à faire face à de mauvaises surprises, nous aurons un budget équilibré, sans ressources supplémentaires. Si par contre, nous devons gérer une situation imprévue, il restera toujours la faculté de faire varier à la baisse la DSC (*dotation de solidarité communautaire*) qui est versée aux communes par la communauté d’agglomération.

Il rappelle que la première, et presque unique, ressource de la communauté d’agglomération est la Taxe Professionnelle et que les règles en la matière, fixées par le Gouvernement, changent souvent. Donc, il est impossible d’évaluer cette recette. Si Caen la Mer décide de réaliser des projets d’investissement, il faudra bien trouver les ressources pour les financer. Elles peuvent provenir d’une diminution de la DSC ou de l’institution d’un impôt additionnel sur les ménages sachant que la charte qui a présidé à la naissance de la communauté d’agglomération exclut cette possibilité sauf cas extrême. Si cette dernière hypothèse devait un jour être mise à l’étude, le Conseil Municipal aurait à se prononcer et l’avis du Conseil serait le sien.

Marcel ALLAIN rappelle la nécessité de régler le problème du stade nautique et s’interroge sur l’opportunité de faire des travaux de confortement plutôt que d’en construire un nouveau. Ce à quoi Pierre ESTRADÉ répond, qu’à l’origine, une construction avait été évaluée au double du coût estimé au départ pour la rénovation. Il précise que lors de sa dernière réunion, la Commission d’Appel d’Offres a décidé de relancer une consultation en marchés négociés. Nous pouvons raisonnablement penser que les marchés seront attribués pour la fin de l’année et que les premiers travaux, dont il souligne l’urgence, interviendront dans le courant du 1^{er} trimestre 2007.

Au terme de cette discussion, le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation de ce rapport annuel 2005.

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

Le Maire évoque la possibilité qu'offre aux communes la Loi n° 2006-872 du 13/07/2006 d'instituer :

- ✓ Une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine. Elle est assise sur un montant égal aux deux tiers du prix de cession du terrain. Son taux est de 10 % de ce montant.
- ✓ L'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 5 ans.

Après échange de vue, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, l'institution de ces 2 taxes.

IV – TRAVAUX – VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, informe, qu'à l'occasion du déplacement de la station de relèvement de la Croix, Caen la Mer qui a la compétence « assainissement », a attiré notre attention sur le fait que des volumes importants d'eaux parasites transitent « soudainement » par ce poste de refoulement dès qu'un événement pluvieux survient, ce qui est significatif de branchements d'eaux pluviales directement raccordés sur le réseau d'assainissement eaux usées.

Il propose en conséquence, pour commencer à régulariser la situation, d'instituer un contrôle systématique des installations lors des mutations d'immeubles, ce qui permettra, via les Notaires, l'information du vendeur et de son acquéreur sur l'état du réseau de la propriété. C'est ainsi qu'un certificat de conformité des installations sera nécessaire au moment de la vente de l'immeuble et, en cas de contrôle positif, un délai sera donné pour effectuer les travaux nécessaires.

Pierre ESTRADÉ précise en outre, qu'à l'avenir, il sera nécessaire de faire vérifier les installations sur l'ensemble du territoire communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, qu'à l'occasion de chaque vente d'immeuble, un certificat de conformité des installations d'assainissement devra être produit en Mairie.

V – AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Jean-Marie LÉCONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, rappelle au Conseil sa décision du 3 juillet dernier de vendre une parcelle de 82 m² dans la ZA des Forques formant avec un terrain de 2 305 m² vendu par Caen la Mer une seule et même parcelle, à 10 € HT le m² (*prix identique à celui défini par la communauté d'agglomération pour cette opération*).

Or, il apparaît que le Domaine a estimé le prix au m² de ce terrain à 15 € HT, prix que nous pratiquons habituellement.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de passer outre l'avis du Domaine afin que cette dernière parcelle de la ZA des Forques soit vendue à un prix en cohérence avec celui adopté par Caen la Mer.

VI – NOUVELLE DÉNOMINATION D'UNE VOIE

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint, propose qu'en prévision de la construction de logements par Logi Pays au 132, route de Bretagne et 17, rue du Général Leclerc (*ex-brocante*), nous rebaptisons le tronçon de la rue du Buisson qui part de l'avenue du Général Leclerc pour aboutir dans la route de Bretagne et qui ne présente pas une continuité de la rue du Buisson que nous connaissons.

Considérant qu'il existe dans la commune l'avenue de Woodbury et l'allée du Devon pour le jumelage anglais, l'allée de Ouonck et l'allée de la Casamance pour le jumelage sénégalais, et seulement l'avenue de Glattbach pour le jumelage allemand, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide que cette voie sera dorénavant dénommée :

« rue de Franconie ».

VII – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée municipale que, **ce matin**, nous avons reçu du Tribunal Administratif de CAEN, une requête **en référé** à l'encontre d'un permis de construire délivré pour la réhabilitation d'une petite maison sise 3, rue du Viquet, après avis de l'Architecte des Bâtiment de France et instruction finale par la Direction Départementale de l'Équipement.

A la demande de Alain LAPIERRE, le Maire donne succinctement les motifs évoqués pour ce recours entrepris par 3 riverains du site et précise que nous serons assistés en cette affaire par le service juridique de la DDE.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice. Cette décision est prise par **21 voix pour et 6 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition*) au motif qu'ils découvrent le dossier.

Pierre ESTRADÉ prend acte avec stupéfaction que l'opposition ne veut pas que la commune puisse être représentée en justice afin d'être défendue et éclairer le Tribunal sur sa position.

VIII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Jean-Paul DAUNOU**, Maire-Adjoint chargé des Travaux, fait le point sur les travaux :
- l'effacement des réseaux de l'avenue du Soleil sera terminé mi-novembre,
 - la peinture du dessous de toit de l'église est terminée,
 - au terrain de sports :
 - installation d'un bungalow pour stocker le matériel du football,
 - installation d'un terrain supplémentaire de boules et remise en état du bungalow correspondant,
 - les travaux « piste cyclable » ont débuté mais ils sont interrompus pour quelques jours en raison de problèmes dans l'entreprise. Ils reprendront prochainement,

- les travaux de rénovation du gymnase vont démarrer fin novembre pour une durée de 3 semaines,
 - l'extension de l'école maternelle pour création d'un dortoir commencera début janvier 2007.
- **Martine LAVENAC**, Conseiller Municipal délégué, Présidente de l'AGACSBO, évoque le centre aéré des vacances de la Toussaint qui a accueilli, dans une excellente ambiance, en moyenne 27 enfants par jour. Quelques perturbations dans la fréquentation ont été dues du fait des vacances scolaires décalées à Bretteville par rapport au calendrier national et par le fait que la semaine a été entrecoupée par le jour férié du 1^{er} novembre.
- En l'absence de Jean-Noël MARGUERIE, Conseiller Municipal délégué, Président de l'AGESBO, elle indique que les stages multisports ont rassemblé entre 25 et 27 enfants par jour. Elle souligne le partenariat AGESBO/AGACSBO qui a abouti à un grand jeu entre tous les enfants sur le thème « les extra-terrestres ».
- **Pierre ESTRADE**, Maire, porte à la connaissance du Conseil que, pour la réhabilitation du Manoir de la Baronnie, la commune recevra le prix départemental du concours « les Rubans du Patrimoine » le mercredi 20 décembre.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- le projet de transfert des Agents Sociaux à l'ADMR,
- l'exposition au centre socioculturel sur la guerre de 14/18 organisée par la section des Anciens Combattants,
- la cessation d'activité de la charcuterie Augustin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.